



## Logement familial

-----  
Par Manuela

Bonjour,

Mon mari m'a demandé le divorce en mars et a quitté le domicile en avril 2013. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens et nous avons un enfant de 5 ans. Nous n'avons entamé aucune démarche juridique pour le moment.

Actuellement je réside avec notre enfant dans le logement familial qui appartient à mon mari, nous avons rédigé un contrat de location meublé d'un an et je lui verse un loyer de 800 euros par mois (c'est un 4p de 80m<sup>2</sup> qui en location vaut sur les 1200 euros par mois).

Je suis assistante maternelle donc je travaille à mon domicile. Je voudrais savoir combien de temps je pourrais continuer à résider dans cet appartement. En effet, à l'expiration du bail mon mari voudrait le vendre. Je suis propriétaire d'un petit 2P (38m<sup>2</sup>) actuellement en location. Je pourrais le récupérer en 2014 mais dans cet appartement je ne pourrais plus travailler car trop petit et en plus je ne voudrais pas que mon enfant soit contraint de déménager et habiter dans un logement plus petit. Est-ce qu'un JAF pourrais demander un bail forcé à mon mari? Quelles seraient les conditions pour l'obtenir?

Merci d'avance